FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROMUS®

Cartouche de colle époxy bi-composant 50 ml

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l' entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : VIA-FIX H-15 HARDENER

Code du produit : 25047000

Description du produit : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Composant pour des applications d'adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : VIAKAN bvba
Kasteelstraat 8b
1550 Beersel (Belgium)
Tel.: + 32 -(0) 2 331 25 63
Fax: + 32 -(0) 2 331 25 62

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : info@viakan.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : EUROPE: +32 23312563

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H332
Skin Corr. 1B, H314
Eye Dam. 1, H318
Skin Sens. 1, H317

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

SECTION 2: Identification des dangers

Classification : T; R23
Xi; R41, R38
R43

Dangers pour la santé humaine : Toxique par inhalation. Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Nocif par inhalation.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Porter des gants de protection: >8 heures Temps avant transpercement: caoutchouc butyle, Alcool éthylvinylique laminé (EVAL). Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux : 2-propènenitrile polymerisé avec 1,3-butadiène, à terminaison 1-cyano-1-méthyl-4-oxo-4-[[2-(1-pipérazinyl)éthyl]amino]butyl
diéthylènetriamine

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non disponible.

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
2-propènenitrile polymerisé avec 1,3-butadiène, à terminaison 1-cyano-1-méthyl-4-oxo-4-[[2-(1-pipérazinyl)éthyl]amino]butyl	CAS: 68683-29-4 CE: Non disponible.	13-30	R43	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[1]
diéthylènetriamine	CAS: 111-40-0 CE: 203-865-4	3-7	T+; R26 Xn; R21/22 C; R34 Xi; R37 R43	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	[1] [2]
2-pipérazine-1-yléthylamine	CAS: 140-31-8 CE: 205-411-0	1-3	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	CAS: 90-72-2 CE: 202-013-9	1-3	Xn; R22 C; R34 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
4,4'-isopropylidenediphénol	CAS: 80-05-7 CE: 201-245-8 RRN: 01-2119457856-23	0.1-1	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R41, R37 R43 R52 **Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.**	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H335 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	[1] [2]

Type

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Test	Endpoint	Exposition	Espèces	Résultat
diéthylènetriamine	-	Aiguë CE50	48 heures	Daphnie	17 mg/L
	-	Aiguë CL50	96 heures	Poisson	332 mg/L
	-	Chronique NOEC	21 jours Semi-static	Daphnie	5.6 mg/L
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë CE50	72 heures	Algues	>1000 mg/L
	-	Aiguë CL50	96 heures Static	Poisson	2190 mg/L
	-	Chronique EC20	1 heures Static	Bactéries	1600 mg/L
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë CE50	72 heures Static	Algues	84 mg/L
	Unknown guidelines	Aiguë CL50	96 heures Static	Daphnie	718 mg/L
	-	Aiguë CL50	96 heures Static	Poisson	175 mg/L
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Aiguë CE50	96 heures	Algues	2.5 à 3.1 mg/L
	-	Aiguë CE50	48 heures	Daphnie	3.9 à 10.2 mg/L
	-	Aiguë CL50	96 heures	Poisson	7.5 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Période	Résultat
diéthylènetriamine	-	28 jours	<60 %
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	28 jours	0 %
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	28 jours	4 %
4,4'-isopropylidenediphénol	-	28 jours	1 à 2 %

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
diéthylènetriamine	-	-	Non facilement
2-pipérazine-1-yléthylamine	-	-	Non facilement
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	-	-	Non facilement
4,4'-isopropylidenediphénol	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel

SECTION 4: Premiers secours

Inhalation : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautionsà prendre pour une manipulation sansdanger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriquéà partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Non applicable.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions dôun stockage sûr, y compris dô éventuelles incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 2à 40°C (35.6 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origineà l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventiléà l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials : Classe de stockage 8, Matériel corrosif

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de lôexposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
diéthylènetriamine	**Ministère du travail (France, 10/2007). Sensibilisant cutané. Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996.** VME: 1 ppm 8 heure(s). VME: 4 mg/m³ 8 heure(s).
4,4'-isopropylidenediphénol	**EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values** TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: (inhalable dust)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3, H412	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Repr. 2, H361f	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité] - Catégorie 2
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

SECTION 8: Contrôles de lôexposition/protection individuelle

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Couleur crème

Odeur : Amine.

Seuil d'odeur : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >200°C

Point d'éclair : Vase clos: >100°C [DIN 51758 EN 22719 (Pensky-Martens Closed Cup)]
Vase ouvert: 120°C

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible.

Pression de vapeur : <0.049 kPa [20°C]

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau : pratiquement insoluble
20 deg C

Coefficient de partage n-octanol/eau (LogK$_{ow}$) : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : >200°C

Viscosité : Non disponible.

Propriétés d'explosivité : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.2 Autres informations

Masse volumique : 1.4 g/cm³ [25°C (77°F)]

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relativeà la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditionsà éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques., Oxydes de carbone., Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Endpoint	Espèces	Résultat	Exposition
diéthylènetriamine	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	0.07 à 0.3 mg/L	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	1090 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1500à 2000 mg/kg	-
2-pipérazine-1-yléthylamine	DL50 Cutané	Lapin	866 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle	2097 mg/kg	-
4,4'-isopropylidenediphénol	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	11305.1 mg/kg
Cutané	12050 mg/kg
Inhalation (poussières et brouillards)	3.119 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Voie d'exposition	Résultat

SECTION 11: Informations toxicologiques

diéthylènetriamine	-	Lapin	Peau	Corrosif
	-	Lapin	Yeux	Corrosif
2-pipérazine-1-yléthylamine	-	Lapin	Peau	Corrosif
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	EPA CFR	Lapin	Yeux	Corrosif
	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau	Corrosif
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Lapin	Yeux	Irritant puissant
	-	Lapin	Peau	Faiblement irritant

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information additionnelle.

Yeux : Aucune information additionnelle.

Respiratoire : Aucune information additionnelle.

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Test	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
diéthylènetriamine	-	peau	cobaye	Sensibilisant
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 406 Sensibilisation de la peau	peau	cobaye	Sensibilisant
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 406 Sensibilisation de la peau	peau	cobaye	Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
diéthylènetriamine	-	Négatif
	-	Négatif
	-	Négatif
	-	Négatif
2-pipérazine-1-yléthylamine	-	Positif
	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Négatif
	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Négatif
	-	Négatif
	-	Négatif
	-	Négatif
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Négatif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Négatif

Conclusion/Résumé : 2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat	Voie d'exposition	Organes cibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

diéthylènetriamine	-	Souris	3 jours par semaine	Négatif	Cutané	-
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Rat	103 semaines; 7 jours par semaine	Négatif	Orale	-

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat	Organes cibles
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le dévelopment	Rat	Orale: 151 à 285 mg/kg NOAEL	-
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le dévelopment	Rat	Orale: NOEL	-
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Rat	Orale: 5 mg/kg NOAEL	-

Tératogénicité

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le dévelopment	Rat - Mâle, Femelle	>899 mg/kg NOAEL
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Rat - Femelle	640 mg/kg NOAEL

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
diéthylènetriamine	Catégorie 3	Indéterminé	Irritation des voies respiratoires
4,4'-isopropylidenediphénol	Catégorie 3	Indéterminé	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Test	Type de résultat		Résultat	Organes cibles
diéthylènetriamine	-	NOEL	-	70 à 80 mg/kg/d	reins, foie
	-	NOAEL		114 mg/kg/d	-
	-	NOEC	Vapeurs	550 mg/m3	-
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	NOAEL	-	151 à 285 mg/kg/d	-
	OECD 410 Toxicité cutanée à doses répétées : 21/28 jours	NOAEL		>1000 mg/kg/d	-
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	NOEL	-	15 mg/kg	cerveau, foie, rate
4,4'-isopropylidenediphénol	-	NOAEL	-	75 mg/kg	-
	-	NOEC	Poussière et brouillards	10 mg/m3	voies respiratoires

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Test	Endpoint		Exposition	Espèces	Résultat	
diéthylènetriamine	-	Aiguë	CE50	48 heures	Daphnie	17	mg/L
	-	Aiguë	CL50	96 heures	Poisson	332	mg/L
	-	Chronique	NOEC	21 jours Semi-static	Daphnie	5.6	mg/L
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë	CE50	72 heures	Algues	>1000	mg/L
	-	Aiguë	CL50	96 heures Static	Poisson	2190	mg/L
	-	Chronique	EC20	1 heures Static	Bactéries	1600	mg/L
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Aiguë	CE50	72 heures Static	Algues	84	mg/L
	Unknown guidelines	Aiguë	CL50	96 heures Static	Daphnie	718	mg/L
	-	Aiguë	CL50	96 heures Static	Poisson	175	mg/L
4,4'-isopropylidenediphénol	-	Aiguë	CE50	96 heures	Algues	2.5 à 3.1	mg/L
	-	Aiguë	CE50	48 heures	Daphnie	3.9 à 10.2	mg/L
	-	Aiguë	CL50	96 heures	Poisson	7.5	mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Période	Résultat
diéthylènetriamine	-	28 jours	<60 %
2-pipérazine-1-yléthylamine	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	28 jours	0 %
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	28 jours	4 %
4,4'-isopropylidenediphénol	-	28 jours	1 à 2 %

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
diéthylènetriamine	-	-	Non facilement
2-pipérazine-1-yléthylamine	-	-	Non facilement
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	-	-	Non facilement
4,4'-isopropylidenediphénol	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel

SECTION 12: Informations écologiques

diéthylènetriamine	-1.3	-	faible
2-pipérazine-1-yléthylamine	-1.48	-	faible
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	0.219	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.7 Autres renseignements écologiques

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
07 02 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR/RID	UN2735	Polyamines liquides corrosives, n.s.a. (DIETHYLENETRIAMINE,
IMDG	UN2735	Polyamines liquides corrosives, n.s.a. (DIETHYLENETRIAMINE, (diéthylènetriamine)
IATA	UN2735	Polyamines liquides corrosives, n.s.a. (DIETHYLENETRIAMINE, (diéthylènetriamine)

	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Autres informations
ADR/RID	8	II	Non.	Non disponible.	**Numéro d'identification du danger** 80 **Dispositions particulières** 274 **Code tunnel** E
IMDG	8	II	Non.	Non disponible.	**Programmes d'urgence ("EmS")** F-A, S-B
IATA	8	II	Non.	Non disponible.	**Avion passager et avion cargo** Limitation de quantité: 1 L Instructions d'emballage 851 **Avion cargo uniquement** Limitation de quantité: 30 L Instructions d'emballage 855

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulièresà la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et dôenvironnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumisesà autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : applicablesà la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
4,4'-isopropylidenediphénol	-	-	-	Repr. 2, H361f

Réglementations nationales

Installations classées : Loi du 19 Juillet 1976 et décret dôapplication du 21 Septembre 1977 relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible(s) dôêtre pris en compte: Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné;Décret n° 94-484 du 09/06/1994;Décret n° 96-197 du 11/03/1996.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3, H412	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Repr. 2, H361f	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité] - Catégorie 2
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R abrégées : R62- Risque possible d'altération de la fertilité.
R26- Très toxique par inhalation.
R23- Toxique par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52- Nocif pour les organismes aquatiques.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : Repro.tox Cat.3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3
T+ - Très toxique
T - Toxique
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant

N° de FDS. : 25047000

Date d'impression : 11/13/2012.

Date d'édition/ Date de révision : 11/13/2012.

Date de la précédente édition : 9/7/2012.

Version : 1.01

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.